



AVIS PUBLIC

ANNONÇANT L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE **AUX FINS DE LA CONSULTATION :**

PROJET DE RÈGLEMENT N° 2019-580 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT R.V.Q. 990 RELATIVEMENT À LA CRÉATION D'UNE AIRE DE GRANDE AFFECTATION RÉSIDENIELLE - URBAIN À MÊME UNE PARTIE DE LA GRANDE AFFECTATION RÉSIDENIELLE - RURAL CORRESPONDANT AU LOT 2814972 (271, ROUTE 138)

PROJET DE RÈGLEMENT N° 2019-581 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 RELATIVEMENT À SA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT SUR LE PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT R.V.Q. 990 COMME MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT N° 2019-580

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées par les projets en titre de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 22 janvier 2019, le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a adopté le projet suivant :

Le projet de règlement n° 2019-580 modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 relativement à la création d'une aire de grande affectation Résidentielle - urbain à même une partie de la grande affectation Résidentielle - rural correspondant au lot 2814972 (271, route 138)

Le projet de règlement vise à créer une aire de grande affectation Résidentielle – urbain à même une partie de la grande affectation Résidentielle – rural afin de rétablir le bon type d'usage.

Le projet de règlement n° 2019-581 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 relativement à sa concordance au Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 comme modifié par le Règlement n° 2019-580

Le projet de règlement vise à modifier le Règlement de zonage n° 480-85 pour appliquer les modifications apportées au Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990.

La zone visée par ces projets de règlement concerne le lot 2814972, situé au 271, Route 138 et est délimité au Nord par la Route 138, l'Est par les lots 2814969 et 2814889, au Sud par le lot 2814971 et à l'Ouest par les adresses civiques 142, 148 et 154, rue Michel-Thibault.

Une assemblée publique de consultation aura lieu lors d'une séance ordinaire du conseil municipal le 19 février 2019 à 19h30 au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures. L'objet de l'assemblée est de recevoir les commentaires, avis et suggestions des citoyens au sujet de ces projets de règlement. Lors de cette assemblée publique, le maire expliquera le contenu de ces projets de règlement ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement no 2019-581 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Ces projets de règlement ainsi que l'illustration des zones visées peuvent être consultés les jours ouvrables aux heures d'ouverture de l'hôtel de ville, au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,

Ce 30 janvier 2019

Le greffier,
Daniel Martineau, notaire
www.ville.st-augustin.qc.ca